



Le 8 décembre 2022

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 23 novembre 2022, **le règlement 328-2022 relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 8 décembre 2022.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de Havelock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 16h le 14^e jour de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour de décembre 2022.

Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)